

N°16-03-31

L'an deux mil seize, le jeudi 24 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 17 mars 2016.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de M.L. BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE)

Messieurs DUWAT A. ; CRETON S. ; SAGNIER F. ; CORDIER A.

Absents :

Messieurs GARENAUX M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; EVRARD D. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DEVIGNE G.

Monsieur Marc BRUGGEMAN est élu secrétaire.

**OBJET : STRATEGIE NUMERIQUE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDE POUR LE E-COMMERCE**

Rapporteur : Christian TELLIER

Le Pays de Saint Omer poursuit son engagement en matière de développement numérique à travers la mise en œuvre de sa deuxième stratégie numérique 2014-2020.

Dans ce contexte, un document stratégique et un plan d'actions opérationnel ont été élaborés, et ont permis d'identifier une centaine d'actions articulées autour de 5 axes stratégiques:

- 1) Aménagement numérique
- 2) Economie numérique
- 3) Services numériques au public
- 4) E-inclusion, responsabilité sociale et environnementale du numérique
- 5) Innovation numérique dans les administrations locales

Afin de poursuivre l'engagement du territoire dans son développement numérique, une action est prévue pour l'année 2016. L'objectif global de cette action est de renforcer l'attractivité des centres villes et centres bourgs en maintenant l'activité commerciale et artisanale. L'outil mutualisé de vente en ligne est alors une opportunité pour les commerçants et artisans de développer leur activité.

Dans un objectif de lancement des consultations dès le mois d'avril 2016, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les intercommunalités du Pays de Saint Omer (hors Communauté de Communes du Canton de Fruges) qui offrira la possibilité d'un portage unique, assuré par la Communauté d'Agglomération de Saint Omer pour le compte des intercommunalités du Pays, et de mutualiser et simplifier les procédures de marché.

L'estimation du coût de l'action et la répartition financière sont jointes en annexes (**Annexe 2_Budget**). Cette répartition se fait selon la clé de répartition Pays pour l'année 2016.

Comme précisé dans la convention constitutive du groupement de commandes (**Annexe 3_Convention gpmt commandes**), la définition précise des différentes actions se fera à travers une validation collective des cahiers des charges par l'ensemble des partenaires du projet. Ceux-ci seront également associés au choix des prestataires et au suivi de l'exécution des marchés. A cette fin, une Commission d'Appel d'offres sera créée pour ce groupement et chaque intercommunalité du Pays de Saint Omer nommera un membre titulaire et un membre suppléant désignés parmi les membres de leur propre commission d'appel d'offres.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- De valider l'action
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes évoqué ci-dessus et de nommer un titulaire et un suppléant représentant l'intercommunalité
- D'autoriser le Président à signer la convention constitutive
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au groupement de commandes
- D'autoriser la passation de marchés conclus par le groupement de commandes dans les conditions définies par la convention constitutive
- D'autoriser le Président de la CASO, en tant que coordonnateur du groupement, à solliciter les partenaires financiers
- De prendre acte que le coût présenté constitue une estimation qui sera affinée suite au lancement du marché public et des retours des prestataires candidats
- De prendre acte que la réalisation de cette action s'inscrit dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique du Pays de Saint Omer, et que les intercommunalités seront amenées à se prononcer ultérieurement pour la mise en œuvre d'autres actions

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'action
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes évoqué ci-dessus et de nommer un titulaire et un suppléant représentant l'intercommunalité
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes au groupement de commandes

- **AUTORISE** la passation de marchés conclus par le groupement de commandes dans les conditions définies par la convention constitutive

- **AUTORISE** le Président de la CASO, en tant que coordonnateur du groupement, à solliciter les partenaires financiers

- **PREND ACTE** que le coût présenté constitue une estimation qui sera affinée suite au lancement du marché public et des retours des prestataires candidats

- **PREND ACTE** que la réalisation de cette action s'inscrit dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique du Pays de Saint Omer, et que les intercommunalités seront amenées à se prononcer ultérieurement pour la mise en œuvre d'autres actions

Pour extrait conforme.

Le Président,

